

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE111

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Au début de la première phrase de l'alinéa 32, après le mot :

« Sauf »,

insérer les mots :

« cas de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.